

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2023 COMpte Rendu

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le mardi 31 octobre 2023 à 15h00, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (6)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Laurent GUILLEMOT,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat
M. Etienne MARASI,	Représentant le Président du conseil régional
M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville

Membres excusés et représentés (2)

M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental ayant donné pouvoir à Nicolas LACROIX
M. Patrice TORRES,	ANDRA - Directeur Centre Meuse Haute-Marne, ayant donné pouvoir à Nicolas LACROIX

Participaient également (7)

M. Alban BLANC,	DDFiP de la Haute-Marne - Directeur au Pôle EP
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
Mme Nathalie LIMOSIN GUEGUEN	EDF - Accompagnement économique du projet CIGEO,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
M. Marc POINSIGNON	EDF - Directeur Développement Economique Meuse - Haute-Marne
M. Francis RAUCH	Préfecture de la Haute-Marne - Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire

Huit administrateurs sont présents ou représentés soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

M. le Président informe les administrateurs que le comité exécutif a permis d'examiner 103 propositions de financement d'opérations pour un total de 6,9 M€ de financement.

Parmi celles-ci, cinq nécessitent une décision du Conseil d'administration pour un cumul d'aide de 3,6 M€.

Le conseil d'administration de ce jour sera largement consacré à des projets de la ville de Saint-Dizier figurant au contrat de centralité de Saint-Dizier :

- Les abords du marché couvert,
- Le pôle d'échange multimodal autour de la Gare,
- Deux tranches supplémentaires d'aménagement des bords de Marne,
- La requalification de la rue Godard Jeanson,
- Le marché public global relatif à la performance énergétique des éclairages publics.

Les contrats concernant Joinville, Chaumont ou Langres sont déjà signés et plusieurs financements ont été confirmés lors des réunions précédentes.

Les avenants aux contrats cœur de ville de Saint-Dizier et Chaumont devront également être actés. Ces décisions n'ont pas d'incidence financière pour le GIP Haute-Marne mais elles permettent de prolonger le travail engagé sur proposition de l'Etat.

Décisions du conseil d'administration

Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (23-06)

Le conseil d'administration décide

- de se prononcer favorablement, au titre de l'action 23-32 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026.

Le tableau récapitulatif des opérations figurant dans le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier est annexé à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 comporte 30 opérations dont le coût total s'élève à 73.460.767 € HT et qui sont réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Taux d'aide sollicité
Ville de Saint-Dizier	27	59.713.354 €	29 %
Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées	2	12.947.413 €	26 %
Puissance TV	1	800.000 €	30 %
TOTAL	30	73.460.767 €	28 %

Le groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Saint-Dizier dans la limite d'une enveloppe globale de 12.240.000 € (12 M€ pour les collectivités et 240.000 € en faveur de Puissance TV). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 30 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Il est rappelé que chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et qu'un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15.000 € pour Saint-Dizier.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la ville de Saint-Dizier et l'agglomération du Grand Saint-Dizier Der & Vallée.

Aménagement des abords du marché couvert à Saint-Dizier – Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 1) (23-07)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 1 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 900.000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 3.013.645 € HT, pour l'opération d'aménagement des abords du marché couvert à Saint-Dizier.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 11.246.933 €.

Création d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier – Tranche 2 – Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 2) (23-08)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 2 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 1.063.336 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 3.544.454 € HT, pour l'opération de création d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier – Tranche 2.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 10.183.597 €.

Aménagement des bords de Marne à Saint-Dizier – Tranches 3 et 4 – Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 6) (23-09)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 6 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 455.086 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.516.952 € HT, pour l'opération d'aménagement des bords de Marne à Saint-Dizier – Tranches 3 et 4.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 9.728.511 €.

Requalification de la rue Godard-Jeanson à Saint-Dizier – Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 8) (23-10)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 8 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 410.470 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.368.234 € HT, pour l'opération de réhabilitation de la rue Godard-Jeanson à Saint-Dizier.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 9.318.041 €.

Marché public global de performance énergétique – Contrat de centralité de Saint-Dizier-2021-2026 (opération 11) (23-11)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 11 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 771.228 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 3.856.138 € HT, dans le cadre du marché public global de performance énergétique.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 8.546.813 €.

Action « cœur de ville » de CHAUMONT - Avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle en date du 11 octobre 2018 (23-12)

Le conseil d'administration décide :

- de valider les termes de l'avenant de projet (ci-annexé) à la convention « Cœur de Ville » de Chaumont, valant opération de revitalisation de territoire (ORT) :
 - qui couvre la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026, et qui se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022 dont il établit le bilan,
 - qui a pour objet d'intégrer à la convention les entrées de ville d'un point de vue paysager ainsi que le projet de reconstruction de l'hôpital,
 - qui constitue un engagement de principe que l'Etat demande aux villes du programme à mi-parcours, et qui fera l'objet d'une traduction concrète dans un avenant n° 3 à l'opération de revitalisation de territoire (ORT) en 2024.

A la lecture des fiches-actions (annexe 2), il apparaît qu'à l'exception de l'hôpital qui fera l'objet d'une décision exceptionnelle du GIP Haute-Marne, les opérations de la convention « Cœur de Ville », pour lesquelles le groupement sera appelé financièrement, sont inscrites au contrat de centralité 2021-2026 (opérations portées par la ville) : rénovation de la friche Michelet (ancienne école), création du pôle Emilie du Châtelet, rénovation des Silos, restauration des toitures de l'Hôtel de Ville, de la résidence Jacques Weil et du 46 rue Victoire de la Marne (Maison des Syndicats).

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant de projet.

Action « cœur de ville » de SAINT-DIZIER - Convention-cadre, avenants de projet 1 et 2 (23-13)

Le conseil d'administration décide :

- de valider les termes de l'avenant de projet n° 2 à la convention « Cœur de Ville » de Saint-Dizier :
 - qui couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, et qui se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022 dont il établit le bilan,
 - qui confirme l'engagement de la ville de Saint-Dizier et de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier Der & Vallées à poursuivre le déploiement du programme « Action Cœur de Ville » engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.
 - qui confirme également l'engagement des partenaires financiers au programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale.

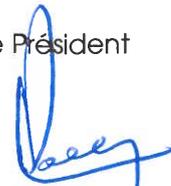
Le présent avenant n'apporte aucune modification à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

A la lecture des fiches-actions, il apparaît que les opérations de la convention « Cœur de Ville » pour lesquelles le Groupement est susceptible d'être appelé financièrement, figuraient dans le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 ou sont inscrites dans le nouveau contrat de centralité 2021 2026.

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant de projet n° 2 à la convention « Cœur de ville » de Saint-Dizier.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, la séance est levée.

Le Président



Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 15 novembre 2023 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 74.727.930 € compte tenu du résultat prévisionnel 2023.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser s'élève à 57.491.395 € (hors les 9.519.268 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles pour des engagements financiers en 2023 s'élèvent à 17.236.535 €.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 31 octobre 2023	Le Commissaire du Gouvernement N°23-06
28 NOV. 2023	
OBJET : Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Bilan du contrat de ville 2010-2014

Délibération CA du GIP 52 du 2 décembre 2010 : 8 opérations d'un montant global de 51.000.000 € HT – subvention limitée à 12.279.238 € (24 %).

A fin 2014, 6 opérations avaient été réalisées pour un montant global de travaux de 36.629.901 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 8.671.580 €.

Le programme de travaux avait donc été réalisé à 71 %.

Bilan du contrat de ville 2015-2020

Délibération CA du GIP 52 du 7 décembre 2015 : 8 opérations d'un montant global de 12.650.000 € HT. – subvention limitée à 3.555.000 € (28 %).

Délibération CA du GIP 52 du 24 avril 2017 : 16 opérations supplémentaires représentant un total d'aide supplémentaire du GIP de 8.724.600 €. Montant global des travaux HT porté à 43.432.000 € et aide du GIP représentant globalement 12.279.600 € (28 %).

Délibération CA du GIP 52 du 23 septembre 2019 : 30 opérations d'un montant global de 57.659.164 € HT. – subvention limitée à 16.306.327 € (28 %).

A fin 2020, 25 opérations avaient été réalisées pour un montant global de travaux de 42.819.075 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 12.099.820 €.

Le programme de travaux avait donc été réalisé à 74 %.

Contrats de centralité 2021-2026

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne a proposé de renouveler son soutien aux politiques des villes dans le cadre de contrats pluriannuels.

Au cas particulier de la Ville de Saint-Dizier et de l'Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées, l'enveloppe maximum proposée par le GIP Haute-Marne est de 12 M€.

En s'inspirant des règles instituées par le conseil départemental de la Haute-Marne pour la contractualisation, le GIP Haute-Marne a décidé de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention. Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constituera une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération sera de 15 000 € pour les projets situés sur Chaumont, Langres et Saint-Dizier, sous maîtrise d'ouvrage ville, communauté de communes ou communauté d'agglomération, et de 10 000 € pour les projets localisés sur Joinville, sous maîtrise d'ouvrage ville ou communauté de communes.

Proposition de nouveau contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026

Par courrier en date du 11 septembre 2020, il a été proposé à la communauté de communes Saint-Dizier Der et Blaise et à la Ville de Saint-Dizier de transmettre au Groupement la liste des opérations qu'elles souhaiteraient y voir figurer.

Les deux collectivités ont transmis au Groupement un programme commun avec une liste de projets.

Les opérations qui pourraient figurer dans le nouveau contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 sont les suivantes :

1- PROJETS PORTES PAR LA VILLE DE SAINT-DIZIER

- **Opération 1 : Réaménagement des abords du marché couvert et remplacement de la chappe recouvrant l'Ornel**

Dans la continuité de la construction du marché couvert, la Ville souhaite réaménager ses abords.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- remplacement de la chappe recouvrant l'Ornel pour permettre de supporter le pavage en pierre calcaire et granit,
- embellissement de l'axe menant au marché, en particulier la rue Gambetta, ainsi que de son parvis,
- installation d'éclairages publics,
- pose de mobilier urbain,
- végétalisation.

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| ◆ Coût prévisionnel : | 3.013.645 € HT |
| ◆ Taux d'aide | 30 % |
| ◆ Maîtrise d'ouvrage : | Ville de SAINT-DIZIER |

- **Opération 2 : Pôle d'échanges multimodal (PEM) – Tranche 2**

Situé en front de gare, le projet du pôle d'échange multimodal propose, en un même lieu, tous les modes de transport à disposition des usagers :

- huit bus pourront s'y arrêter simultanément,
- les mobilités douces y auront une place importante avec, au-delà de la piste cyclable, la création d'un parc à vélos et la possibilité d'en louer sur place,
- la capacité de stationnement pour les voitures passera de 77 à 119 places.

L'aménagement du parvis de la gare bénéficie d'une attention particulière puisqu'il constitue, pour les visiteurs, la première approche de la cité bragarde.

A terme, la Ville envisage de faire de ce secteur un lieu d'animations à part entière où se côtoieront expositions temporaires et vitrines du savoir-faire local, notamment en matière de fonte d'art.

Pour mémoire, le GIP Haute-Marne a financé la première tranche du PEM sur le contrat de ville 2015-2020 en octroyant une aide limitée à 479.975 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.599.915 € HT.

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| ◆ Coût prévisionnel : | 3.553.451 € HT |
| ◆ Taux d'aide : | 30 % |
| ◆ Maîtrise d'ouvrage : | Ville de Saint-Dizier |

- **Opération 3 : Modernisation du stade des Aciéries à Marnaval**

La Ville de Saint-Dizier souhaite améliorer les équipements sportifs du Stade des Aciéries, situé à Marnaval, en procédant à la mise aux normes et à la sécurisation du site et en créant un Club House.

- ◆ Coût prévisionnel : 550.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 4 : Création d'un parcours d'art urbain**

Dans le cadre de son programme « Saint-Dizier Cœur de Ville », la Ville de Saint-Dizier expérimente la création d'un parcours d'art urbain, dont le cheminement artistique ira de la gare à la Mairie.

Complémentaire à « Révéler Saint-Dizier », ce projet artistique sera également vecteur de promotion du territoire.

- ◆ Coût prévisionnel : 207.733 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 5 : Aménagement de la rue Gustave Eiffel**

La Ville de Saint-Dizier a engagé, il y a seize ans, un Projet de Renouvellement Urbain (PRU) sur le quartier prioritaire du Vert-Bois. Les transformations profondes opérées ont abouti à une réelle requalification de l'espace public, une rénovation du parc de logements et une amélioration générale du cadre de vie de ce secteur. Toutefois, certains espaces restent encore à réhabiliter afin de consolider et finaliser la rénovation du Vert-Bois.

Dans ce cadre, la Ville souhaite aménager la rue Gustave Eiffel, desserte de proximité située à l'est du quartier du Vert-Bois, afin notamment de traiter un embranchement accidentogène entre les immeubles Persée et Atalante.

La Ville va redimensionner la voirie afin de rendre ce carrefour routier plus lisible et sécurisé.

- ◆ Coût prévisionnel : 308.970 € HT
- ◆ Taux d'aide : 10 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 6 : Densification de l'offre de loisirs en bords de Marne – Tranches 3 et 4**

La requalification des bords de Marne est menée dans une perspective de préservation environnementale du cours d'eau et de son écosystème, avec un projet alliant aménagement en faveur de la population, préservation de la Marne et valorisation des berges.

Sur le contrat de ville 2015-2020, le Groupement a participé financièrement à l'aménagement de la liaison Marne-Château :

- la tranche 1 concernait les Ajots au Jard : 270 000 € de subvention sur un montant de travaux éligibles de 900.000 € HT (30 %)
- et la tranche 2 concernait les Ajots à Vergy : 619.839 € de subvention sur un montant de travaux éligibles de 2.066.130 € HT (30 %).

En cohérence avec les phases précédentes, la reconquête et le paysagement de ce secteur sont aujourd'hui guidés par la volonté de proposer des aménagements à destination des habitants : des agrès de loisirs et de sport prennent place au pied de la passerelle du Deauville jusqu'au chemin des Bonnettes. Dans cette optique, la restructuration paysagère d'une ancienne friche industrielle et d'anciens jardins est visée.

La troisième phase de l'opération consiste en la création d'une aire de détente et de pique-nique, de deux aires de jeux, d'un boulodrome, d'un espace fitness, d'un pumtrack et d'un parking.

La Ville souhaite par ailleurs faire de ce secteur un lieu d'animation. Une quatrième tranche opérationnelle se dessine, visant à aménager des gradins naturels et à installer du mobilier urbain ainsi que des toilettes.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.536.751 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 7 : Création d'un parcours de design actif**

Le design actif consiste à aménager l'espace public (trottoirs, voiries, parcs, friches, berges...) afin d'inciter à l'activité physique. La lutte contre la sédentarité est la vocation première du design actif. Il est une invitation, pour les habitants, à s'approprier l'espace public comme un « terrain de jeu ».

Les « supports » de design actif sont des infrastructures légères qui s'intègrent dans le paysage urbain : marquages au sol sur les trottoirs, mobilier urbain à usages multiples (par exemple un banc qui est aussi un agrès de gymnastique), signalétique pour encourager la marche ou l'usage du vélo, etc.

La Ville de Saint-Dizier, labellisée « terre de jeux 2024 », s'est engagée dans la création d'un parcours de design actif. Le parcours sera conçu comme une boucle entre canal et bords de Marne, permettant de créer de nouveaux flux.

La Ville a déjà inauguré ses deux premières installations, sur les bords de Marne et à l'Ecole Jean Macé.

Le GIP Haute-Marne participera financièrement à l'installation des équipements. Les dépenses liées au conseil ne seront pas éligibles.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.000.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 8 : Requalification de la rue Godard Jeanson**

Toujours dans la perspective de revitaliser son cœur de ville, la Ville de Saint-Dizier porte aujourd'hui le projet d'aménager la rue Godard Jeanson, rue parallèle aux bords de Marne.

L'opération sera axée sur plusieurs actions : le recalibrage de la chaussée, la réfection de trottoirs et la création d'un sentier nature.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.416.666 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 9 : Réhabilitation du centre socio-culturel du Vert-Bois**

Au 1^{er} avril 2019, la Ville de Saint-Dizier a repris en régie directe les activités de l'association Espace Bragard. Le but était de maintenir l'accompagnement des familles, avec l'ambition d'y développer des activités adaptées aux réalités et enjeux de société, tout en amplifiant les connexions avec les différents partenaires des politiques publiques locales, qu'elles soient sociales, éducatives, sportives ou encore culturelles.

Après avoir renforcé son ingénierie, la Ville a ensuite initié la démarche de rédaction du projet social avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne. Ce travail a permis d'obtenir l'agrément centre social qui a été renouvelé, fin 2022, jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette démarche d'élaboration du projet social et le travail réalisé quotidiennement par l'équipe du centre socioculturel ont mis en lumière de nouveaux besoins structurels pour ce bâtiment (création d'une cuisine adaptée, réorganisation des salles de réunion/formation, création d'un

espace de travaux manuels, etc). La Ville de Saint-Dizier envisage donc de réhabiliter, à moyen terme, ce bâtiment à fort potentiel.

Cette opération, inscrite dans les conventions de partenariat avec plusieurs co-financeurs, débutera en 2023 par une étude de programmation destinée à préciser les besoins.

Le GIP Haute-Marne financera l'étude en même temps que les travaux.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.000.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 10 : Création d'une halle sportive**

La Ville de Saint-Dizier porte, depuis plusieurs années, en concertation avec les acteurs associatifs, son schéma directeur des équipements sportifs correspondant à un plan d'investissements ambitieux visant la montée en gamme de ses équipements sportifs ainsi que l'adaptation du parc sportif aux évolutions de la demande.

C'est dans ce cadre que le projet de réalisation d'une nouvelle halle sportive, en lieu et place de l'ancien de point de vente de l'enseigne Décathlon, est né.

Le programme de l'opération comporte des salles pour la pratique associative de la gymnastique, du tir et de l'escrime, mais également des espaces en accès libre.

Sa proximité avec le centre-ville fait de cette installation un axe phare du projet de redynamisation du cœur de ville de Saint-Dizier.

- ◆ Coût prévisionnel : 9.500.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 11 : Marché public global de performance énergétique - Eclairage public**

Les frais de fonctionnement en électricité étant en constante augmentation, la Ville de Saint-Dizier a décidé de lancer un marché public global de performance énergétique associant la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, et également des installations connexes sur le territoire.

Les actions menées dans le cadre de ce marché devront s'inscrire dans une démarche volontaire de mise en œuvre du développement durable par réduction de l'empreinte carbone, garantissant le suivi, le réemploi, le traitement des déchets, la mise en place d'un plan de déplacement et la limitation des nuisances.

Le marché global de performance comporte des engagements de performances mesurables sur une durée de douze ans.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.856.138 € HT
- ◆ Taux d'aide : 20 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 12 : Aménagement du plateau sportif du collège de la Noue**

En parallèle du déploiement du design actif et des autres aménagements du parc sportif, la Ville de Saint-Dizier souhaite rénover le plateau sportif du collège de La Noue dont les équipements sont vétustes et ne sont plus adaptés à l'usage des collégiens.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée avec les enseignants afin de recenser les besoins et d'identifier les aménagements nécessaires.

Les travaux envisagés consistent à reprendre l'enrobé et à installer différents équipements sportifs.

- ◆ Coût prévisionnel : 170.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 13 : Construction d'une école dans le quartier du Clos Mortier**

La Ville de Saint-Dizier souhaite donner une nouvelle identité au quartier du Clos Mortier en mettant en place de la voirie pour deux zones pavillonnaires, en démolissant l'école actuelle, en aménageant un parc après dépollution de surface, et en créant un nouveau groupe scolaire.

Le groupe scolaire existant étant vétuste et ne répondant plus aux normes en vigueur, la Ville de Saint-Dizier souhaite donc construire une nouvelle école, localisée sur le site des anciennes forges et usines, sur la partie nord-ouest du quartier bien desservie par le réseau de transport.

Ce nouveau groupe scolaire accueillera les classes de maternelle et primaire, ainsi qu'un espace périscolaire. Les nouveaux bâtiments répondront aux enjeux écologiques et énergétiques.

- ◆ Coût prévisionnel : 10.000.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 14 : Création d'un parc public dans le quartier du Clos Mortier**

Les travaux visant à créer un parc public seront effectués en parallèle des aménagements du lotissement et de l'école. Ce parc aura vocation à être utilisé dans le cadre de sorties éducatives organisées par l'établissement scolaire.

- ◆ Coût prévisionnel : 850.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opérations 15 à 23 : Opération « révéler Saint-Dizier »**

La Ville de Saint-Dizier, engagée dans le programme « Action Cœur de Ville », souhaite saisir l'opportunité de repenser son centre-ville.

Dans le cadre de l'opération « révéler Saint-Dizier », la Ville a fait l'acquisition de foncier et a procédé à la démolition de trois îlots, au niveau de la rue Gambetta, entre 2016 et 2020.

Afin de mener à bien la requalification de son centre, la Ville de Saint-Dizier a sélectionné une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) globale permettant de définir les aménagements qui seront réalisés au travers des neuf opérations suivantes, représentant un montant global de travaux de 13.800.000 € HT et un volume de subvention de 4.140.000 € (30 %). Ces montants estimatifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des préconisations de l'AMO globale.

Opération 15 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Aménagement du cœur Gambetta - Phase 1

La Ville a fait l'acquisition de foncier et a procédé à la démolition de trois îlots, au niveau de la rue Gambetta, entre 2016 et 2020.

La requalification de ce site est envisagée et l'AMO globale en cours va permettre de définir les aménagements qui seront réalisés.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.100.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 16 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Réaménagement de la Place du Petit Bourg

La Place Emile Mauguet, communément nommée «place du Petit Bourg », accueille divers commerçants, des espaces de stationnement et est dotée d'une fontaine en fonte.

La Ville souhaite réaménager cette place afin d'accroître l'attractivité des commerces de proximité et valoriser le patrimoine culturel.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 17 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Requalification de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

La Ville de Saint-Dizier souhaite requalifier la rue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer la circulation dans cette rue :

- en faisant cohabiter différents modes de déplacement : véhicules individuels, mobilités douces (piste cyclable et piétons), transports en commun, transports de marchandises pour les commerces, etc.
- en implantant des aménagements permettant d'organiser, de fluidifier et de sécuriser les flux.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.000.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 18 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Requalification de l'avenue de Belle Forêt sur Marne

L'avenue de Belle Forêt sur Marne constitue l'un des axes structurants de la ville de Saint-Dizier. Ancienne route nationale 67, cette artère permet d'accéder au centre-ville depuis le Sud-Est.

Elle est bordée au Nord par les remparts du Château et au Sud par le Parc du Jard, parc arboré dans lequel sont organisées les principales manifestations de la ville.

Ses caractéristiques géométriques sont celles d'une route nationale et ne correspondent plus aux usages attendus de cette artère.

L'objectif de cette opération est par conséquent de lui redonner des caractéristiques plus urbaines en y intégrant des circulations douces et en reportant des stationnements sur d'autres secteurs. Elle devra favoriser une jonction plus sécurisée pour les piétons et les autres modes de mobilité douce, entre le parc situé au pied des remparts et le parc du Jard, véritables poumons verts de la ville.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.100.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 19 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Valorisation du parc des remparts

Au XIIIe Siècle, les Seigneurs de Dampierre ont décidé de construire une ville fortifiée aux confluent de la rivière Marne et de l'Ornel, dans le but de protéger les frontières du Royaume de France. Saint-Dizier, ville stratégique, est alors devenue une importante place forte royale au XVe Siècle.

Le parc des remparts est accessible toute l'année et permet de découvrir les trois tours du XIIIe Siècle : la Tour de Saint-Esprit, la Tour de la Batterie et la Tour du Moulin.

La Ville de Saint-Dizier souhaite aujourd'hui réaménager ce parc.

- ◆ Coût prévisionnel : 800.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 20 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Réaménagement des petites halles

Situées entre deux rues commerçantes, les Petites Halles, construites au XIXe Siècle, constituent un monument du patrimoine bragard. Le site, d'une superficie de 595 m², avec deux ailes de 213 et 224 m², a dû être fermé pour des raisons de sécurité.

La Ville souhaite réaménager les Petites Halles. L'opération consiste à reprendre les fondations avec l'obligation de déposer entièrement la structure. L'objectif est de créer un nouveau lieu propice à une offre événementielle.

- ◆ Coût prévisionnel : 800.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 21 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Création d'un tiers-lieu dans l'ancien bâtiment France Télécom

Les tiers-lieux, en milieu rural, permettent de favoriser la rencontre entre personnes d'écosystèmes différents, afin de faire émerger des coopérations locales nouvelles. Ainsi, un tiers-lieu permet de redynamiser une ville ou un quartier sur des territoires qui sont souvent enclavés.

La Ville de Saint-Dizier réalise, depuis plusieurs années, des actions visant à développer les services de proximité. Dans cette continuité, la Municipalité souhaite créer un tiers-lieu dans le bâtiment de l'ex France Télécom, espace ouvert où il sera possible de se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle.

- ◆ Coût prévisionnel : 500.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 22 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Création d'un restaurant bistrannique

La Ville de Saint-Dizier a pour projet l'ouverture d'un restaurant locavore et bistrannique, agrémenté d'un jardin et de huit chambres d'hôtel 4*, en partenariat avec un chef consultant qui pourrait être le chef triplement étoilé Laurent PETIT, originaire de Haute-Marne.

Cette opération vise à réhabiliter et sauvegarder le patrimoine des Ursulines en vue d'accueillir cet établissement.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.000.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 23 : Opération « révéler Saint-Dizier » - Aménagement d'espaces publics - coulée verte en centre-ville

La Ville de Saint-Dizier souhaite diversifier l'offre culturelle proposée en développant des parcours thématiques au cœur de la ville.

Ces aménagements seront mis en œuvre sur plusieurs années et proposeront des itinéraires thématiques autour de sites historiques, du sport, de la culture ou de la nature. L'objectif de ce programme est de mettre en valeur l'identité bragarde, de développer l'attractivité du centre-ville et de créer des lieux de rencontre.

Ce projet consiste à mettre en œuvre des animations gérées par les acteurs locaux, à acquérir divers mobiliers urbains pour aménager des lieux conviviaux, et à concevoir une signalétique pédagogique qui encourage l'exploration du cœur de ville.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.000.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 24 : Requalification de l'Avenue du Général Giraud**

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Dizier met en place de nombreuses actions visant à redéfinir l'attractivité de son centre-ville. A cette fin, la Municipalité a porté, entre autres, des opérations de rénovation et d'aménagement des entrées de ville qui doivent être entretenues, modernes et offrir une vision qualitative d'un espace public adapté aux usages et aux besoins de mobilité quotidienne.

Dans cette optique, la Ville de Saint-Dizier souhaite requalifier l'avenue du Général Giraud.

L'opération porte sur la réfection de la chaussée et des trottoirs, l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement de pistes de mobilité douce.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.500.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 25 : Extension du pôle associatif de Vergy**

La Ville de Saint-Dizier est engagée, depuis plusieurs années, dans l'accompagnement du monde associatif.

Dans ce cadre, la Municipalité souhaite mener des travaux d'extension du premier étage du pôle associatif de Vergy, situé 14 rue de Vergy. Ce premier étage accueillait auparavant une salle de boxe. Son plancher va être renforcé afin de permettre la création d'un espace de bureaux notamment.

Le projet prévoit également de favoriser l'accès pour les personnes à mobilité réduite avec une remise aux normes de l'ascenseur et des escaliers.

- ◆ Coût prévisionnel : 500.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 26 : Création d'une maison de quartier dans le secteur de la Noue**

Dotée d'un centre socio-culturel désormais structuré, la Ville de Saint-Dizier souhaite créer une maison de quartier, antenne du centre socio-culturel localisée dans le quartier de La Noue, au Nord-Ouest de Saint-Dizier, actuellement dépourvu d'une telle offre.

L'objectif de cette nouvelle structure est de disposer d'un maillage cohérent de la ville en matière d'équipements, de rendre visible, pour les habitants, l'offre d'animation en les accueillant dans un lieu convivial, propice à l'entraide et à l'échange.

- ◆ Coût prévisionnel : 600.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

- **Opération 27 : Reconstruction du centre commercial du Vert-Bois - Tranche 2**

La Ville de Saint-Dizier a engagé, il y a plus de dix ans, un projet de renouvellement urbain (PRU) sur le quartier du Vert-Bois. Les transformations profondes opérées ont abouti à une réelle

requalification de l'espace public, à une rénovation du parc de logements et à une amélioration générale du cadre de vie de ce secteur.

Le centre commercial, situé au cœur du Vert-Bois, demeure l'un des derniers espaces du quartier à requalifier. Cet équipement, qui souffrait depuis plusieurs années d'une dégradation importante et d'une perte d'attractivité, a fait l'objet d'une démolition (tranche 1 financée par le Groupement sur le contrat de ville 2015-2020 à hauteur de 1.395.000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 4.650.000 € HT).

Après concertation avec les habitants, la Ville de Saint-Dizier souhaite construire un nouveau lieu de vie collectif regroupant des commerces de proximité (boulangerie, charcuterie...), une offre de services (offre de santé, service administratif, distributeur automatique de billets), ainsi qu'un espace associatif.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.350.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 20 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

2- PROJETS PORTES PAR L'AGGLOMERATION GRAND SAINT-DIZIER DER & VALLEES

- Opération 28 : Réaménagement de la structure multi-accueil de la petite enfance du centre-ville de Saint-Dizier

Le réseau intercommunal de la petite enfance, géré directement par l'Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées, compte actuellement six établissements d'accueil collectif, représentant 177 places d'accueil, complété par trois relais petite enfance et un relais petite enfance itinérant.

Le multi-accueil du centre-ville, situé au 23 avenue de la République à Saint-Dizier, était géré depuis les années 1970 par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Marne. Dans le cadre de la structuration de la politique petite enfance sur le territoire, l'établissement a été repris par la Communauté d'Agglomération le 31 décembre 2019. Actuellement le bâtiment est occupé pour 2/3 par le multi-accueil et pour 1/3 par la CAF. La capacité d'accueil de l'établissement est de 52 enfants.

A la lumière de divers constats, et en considération de multiples enjeux, la collectivité souhaite réaménager la structure multi-accueil du centre-ville. En effet, face à une liste d'attente importante, la capacité d'accueil ne correspond plus à la demande. Il est par conséquent nécessaire de proposer plus de places aux familles. Les aménagements prévus permettront de prétendre à un agrément de 65 places et d'accueillir, occasionnellement, 70 enfants dans le respect réglementaire d'un accueil poussé à 15 % supplémentaires.

De plus, l'Agglomération souhaite mettre en place un Guichet Unique d'Information aux Familles (GUIF) ayant pour but de faciliter leurs démarches administratives (centralisation des demandes d'inscriptions, des contrats d'accueil, de la facturation...). Ancré dans le projet de territoire intercommunal, ce dispositif pourra être implanté, grâce au réaménagement escompté, à proximité de la crèche.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.447.413 € HT
- ◆ Taux d'aide : 15 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées

- Opération 29 : Extension et modernisation de la médiathèque de Saint-Dizier et archives

L'intercommunalité souhaite créer une nouvelle médiathèque/tiers lieu à Saint-Dizier en proposant différents services attendus par le public, les partenaires et les professionnels. L'objectif est de créer un lieu culturel inclusif, de mixité par excellence, familial et intergénérationnel, et de lui donner un rôle social et éducatif affirmé.

Au-delà de l'accès à des collections variées et de qualité, il est prévu d'y rattacher le service des archives afin de valoriser le patrimoine local, mais également de proposer d'autres services innovants : espace numérique, espace jeux vidéo, FabLab (*réseau mondial de laboratoires locaux, qui rendent possible l'invention en donnant aux individus accès à des outils de fabrication*

numérique) et atelier, lieu d'expositions, auditorium, café, ludothèque, jardin de lecture et d'activités tournées vers l'écologie.

Véritable tête de réseau, cette nouvelle médiathèque permettra de diversifier l'offre à destination de la population du territoire et du bassin de vie, mais également d'améliorer l'accès à une culture de qualité au plus grand nombre.

- ◆ Coût prévisionnel : 9.500.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées

3- PROJET PORTE PAR L'ASSOCIATION PUISSANCE TV

- **Opération 30 : Création d'un pôle de compétences/formations - 1^{ère} tranche - achat de matériel audiovisuel**

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise est engagée dans un processus de renouveau économique.

Dans ce cadre, elle souhaite créer un « hub de compétences » qui sera installé, dans un premier temps, dans les locaux de l'ancienne école Jean Moulin.

L'ouverture, en 2021, d'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) en constitue une première composante.

A présent, c'est l'association Studio P, en partenariat avec la collectivité, qui ambitionne d'y proposer des formations dans le domaine de l'audiovisuel et du journalisme. Pour ce faire, l'association doit procéder à l'acquisition de matériels de qualité afin de proposer aux stagiaires des apprentissages en phase avec les attentes et besoins des entreprises employeuses.

- ◆ Coût prévisionnel : 800.000 € HT
- ◆ Taux d'aide : 30 %
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Puissance TV

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer, au titre de l'action 23-32 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026.

Le tableau récapitulatif des opérations figurant dans le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier est annexé à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 comporte 30 opérations dont le coût total s'élève à 73.460.767 € HT et qui sont réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Taux d'aide sollicité
Ville de Saint-Dizier	27	59.713.354 €	29 %
Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées.	2	12.947.413 €	26 %
Puissance TV	1	800.000 €	30 %
TOTAL	30	73.460.767 €	28 %

Le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Saint-Dizier dans la limite d'une enveloppe globale de 12.240.000 €. Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 30 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Il est rappelé que chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et qu'un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Saint-Dizier.

Le conseil d'administration est invité par ailleurs à autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la Ville de Saint-Dizier et l'Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX
DECIDE**

- de se prononcer favorablement, au titre de l'action 23-32 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026.

Le tableau récapitulatif des opérations figurant dans le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier est annexé à la présente délibération.

Le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 comporte 30 opérations dont le coût total s'élève à 73.460.767 € HT et qui sont réparties comme suit :

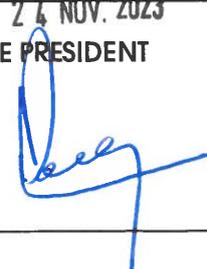
Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Taux d'aide sollicité
Ville de Saint-Dizier	27	59.713.354 €	29 %
Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées	2	12.947.413 €	26 %
Puissance TV	1	800.000 €	30 %
TOTAL	30	73.460.767 €	28 %

Le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Saint-Dizier dans la limite d'une enveloppe globale de 12.240.000 € (12 M€ pour les collectivités et 240.000 € en faveur de Puissance TV). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 30 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Il est rappelé que chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et qu'un maximum de trois dossiers de demande de subvention pourra être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Saint-Dizier.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir entre le GIP Haute-Marne, la ville de Saint-Dizier et l'agglomération du Grand Saint-Dizier Der & Vallée.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 26 NOV. 2023 LE PRESIDENT 

N° d'opération		OPERATION		MAITRISE D'OUVRAGE		MONTANT HT		TAUX D'AIDE		AIDE GIP	
1	Réaménagement des abords du marché couvert et remplacement de la chappe recouvrant l'Ornel			Ville de Saint-Dizier		3 013 645 €		30%			
2	Pôle d'échanges multimodal (PEM) - Tranche 2			Ville de Saint-Dizier		3 553 451 €		30%			
3	Modernisation du stade des Acéries à Marnaval			Ville de Saint-Dizier		550 000 €		30%			
4	Création d'un parcours d'art urbain			Ville de Saint-Dizier		207 733 €		30%			
5	Aménagement de la rue Gustave Eiffel			Ville de Saint-Dizier		308 970 €		10%			
6	Densification de l'offre de loisirs en bords de Marne - Tranches 3 et 4			Ville de Saint-Dizier		1 536 751 €		30%			
7	Création d'un parcours de design actif (équipements uniquement - pas le conseil)			Ville de Saint-Dizier		1 000 000 €		30%			
8	Requalification de la rue Godard Jeanson			Ville de Saint-Dizier		2 416 666 €		30%			
9	Réhabilitation du centre socio-culturel au Vert-Bois			Ville de Saint-Dizier		2 000 000 €		30%			
10	Création d'une halle sportive (bâtiment ancien Décathlon)			Ville de Saint-Dizier		9 500 000 €		30%			
11	Marché global de performance énergétique - Eclairage public			Ville de Saint-Dizier		3 856 138 €		20%			
12	Aménagement du plateau sportif du Collège de la Noue			Ville de Saint-Dizier		170 000 €		30%			
13	Construction d'une nouvelle école dans le Quartier du Clos Mortier			Ville de Saint-Dizier		10 000 000 €		30%			
14	Création d'un parc public dans le Quartier du Clos Mortier			Ville de Saint-Dizier		850 000 €		30%			
				OPERATION GLOBALE REVELER SAINT-DIZIER							
15	Aménagement du cœur Gambetta - Phase 1			Ville de Saint-Dizier		2 100 000 €		30%			
16	Réaménagement de la Place du Petit Bourg			Ville de Saint-Dizier		1 500 000 €		30%			
17	Requalification de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny			Ville de Saint-Dizier		1 000 000 €		30%			
18	Requalification de l'Avenue de Belle Forêt sur Marne			Ville de Saint-Dizier		2 100 000 €		30%			
19	Valorisation du parc des remparts			Ville de Saint-Dizier		800 000 €		30%			
20	Réaménagement des petites Halles			Ville de Saint-Dizier		800 000 €		30%			
21	Création d'un tiers-lieu dans l'ancien bâtiment France Télécom			Ville de Saint-Dizier		500 000 €		30%			
22	Création d'un restaurant bistroéconomique			Ville de Saint-Dizier		3 000 000 €		30%			
23	Aménagements d'espaces publics - coulée verte en centre-ville			Ville de Saint-Dizier		2 000 000 €		30%			
24	Requalification de l'Avenue du Général Giraud			Ville de Saint-Dizier		2 500 000 €		30%			
25	Extension du pôle associatif de Vergy			Ville de Saint-Dizier		500 000 €		30%			
26	Création d'une maison de quartier dans le secteur de La Noue			Ville de Saint-Dizier		600 000 €		30%			
27	Reconstruction du centre commercial du Vert-Bois - Tranche 2			Ville de Saint-Dizier		3 350 000 €		20%			
				SOUS-TOTAL VILLE		59 713 354 €					
28	Réaménagement de la structure multi-accueil de la petite enfance du centre-ville de Saint-Dizier			Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées		3 447 413 €		15%			
29	Extension et modernisation de la médiathèque de Saint-Dizier et archives			Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées		9 500 000 €		30%			
				SOUS-TOTAL AGGLO		12 947 413 €					limitée à 12 M€ en faveur des collectivités
30	Création d'un pôle de compétences/formations - 1ère tranche achat de matériel audiovisuel			Portage associatif - Puissance TV		800 000 €		30%			limitée à 240.000€ en faveur de Puissance TV
				TOTAL		73 460 767 €					12 240 000 €

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

2-8 NOV. 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNION DU 31 OCTOBRE 2023

N°23-07

OBJET : Aménagement des abords du marché couvert à Saint-Dizier – Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 1)

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Contrat de centralité 2021-2026

Par délibération en date du 31 octobre 2023, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé favorablement, au titre de l'action 23-32 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 comportant 30 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Taux d'aide sollicité
Ville de Saint-Dizier	27	59.713.354 €	29 %
Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées.	2	12.947.413 €	26 %
Puissance TV	1	800.000 €	30 %
TOTAL	30	73.460.767 €	28 %

Le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Saint-Dizier dans la limite d'une enveloppe globale de 12.240.000 € (12 M€ pour les collectivités et 240 000 € en faveur de Puissance TV). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Demande de subvention relative à l'aménagement des abords du marché couvert à Saint-Dizier – Opération 1 du contrat de centralité 2021-2026

Le GIP Haute-Marne a octroyé à la Ville de Saint-Dizier, en juillet 2020, sur le contrat de ville 2015-2020, une subvention limitée à 1.252.710 €, représentant 25 % d'une dépense éligible de 4.923.701 €, pour la réhabilitation du marché couvert.

La Municipalité souhaite aujourd'hui procéder à l'intégration paysagère et urbanistique du marché par l'aménagement de l'espace public qui l'entoure.

Préalablement à l'agencement du parvis du marché couvert, la rue Gambetta a donné récemment le coup d'envoi de la phase liée à ses abords. Entre l'intersection avec la rue Philippe Lebon et jusqu'à la rue du Marché, la rue Gambetta est actuellement aménagée sur une demi-largeur de rue, ouverte à la circulation automobile et piétonne.

Le chantier va se dérouler en trois étapes successives :

- sur le trottoir, côté marché, suppression des bordures enterrées et de l'asphalte, terrassement préalable à la pose de dalles en granit de 2,50 mètres de large,

- travaux de chaussée donnant lieu à la dépose des pavés, au rabotage, au pavage et à la pose de bordures,
- côté trottoir de la Sous-Préfecture, suppression des bordures enterrées et de l'asphalte, terrassement préalable à la pose d'un dallage calcaire et bordures en granit pour le quai de bus, effacement de la zone provisoire de circulation.

Les travaux du parvis seront ensuite engagés à l'automne. En raison de l'implantation du marché couvert dans le périmètre des remparts, des fouilles archéologiques préventives seront nécessaires.

Le gros œuvre consistera au remplacement de la chape recouvrant l'Ornel pour permettre de supporter le pavage en pierre calcaire et granit. L'ouvrage sera ainsi pérenne.

L'embellissement du nouvel espace ouvert se fera par l'installation d'éclairages publics, la pose de mobilier urbain et la végétalisation.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 3.013.645 € HT et l'aide du Groupement serait limitée à 900.000 € (30 %), conformément au contrat de centralité 2021-2026.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Financier	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Etat (DSIL - Cigéo)	3 013 645 €	497 736 €	17 %
GIP Haute-Marne		900 000 €	30 %
Ville de Saint-Dizier		1 615 909 €	53 %
TOTAL		3 013 645 €	100 %

La demande d'aide auprès du GIP Haute-Marne est conforme au contrat soumis au conseil d'administration le 31 octobre 2023.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

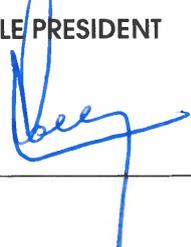
Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 1 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 900.000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 3.013.645 € HT, pour l'opération d'aménagement des abords du marché couvert à Saint-Dizier.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 11.246.933 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 1 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 900.000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 3.013.645 € HT, pour l'opération d'aménagement des abords du marché couvert à Saint-Dizier.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 11.246.933 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 2^e NOV. 2023 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 31 OCTOBRE 2023	N°23-08 Le Commissaire du Gouvernement
OBJET : Création d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier - Tranche 2 - Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 2)	
28 NOV. 2023	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Contrat de centralité 2021-2026

Par délibération en date du 31 octobre 2023, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé favorablement, au titre de l'action 23-32 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 comportant 30 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Taux d'aide sollicité
Ville de Saint-Dizier	27	59.713.354 €	29 %
Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées	2	12.947.413 €	26 %
Puissance TV	1	800.000 €	30 %
TOTAL	30	73.460.767 €	28 %

Le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Saint-Dizier dans la limite d'une enveloppe globale de 12.240.000 € (12 M€ pour les collectivités et 240 000 € en faveur de Puissance TV). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Demande de subvention relative à la Tranche 2 du pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier - Opération 2 du contrat de centralité 2021-2026

La Ville de Saint-Dizier porte le projet d'aménagement du quartier de la gare dont le pôle d'échange multimodal (PEM) est la pierre angulaire.

L'aménagement du quartier de la gare constitue une démarche indispensable à la réhabilitation et l'extension du centre-ville qu'il jouxte.

Les travaux sont programmés en deux temps :

- une première tranche préparatoire axée sur la réalisation de différentes études préalables, sur l'acquisition d'emprises foncières et sur la démolition de bâtiments. Le Groupement a

octroyé à la Ville de Saint-Dizier, en décembre 2020, une subvention limitée à 479 975 € pour cette première tranche, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.599.915 € HT.

- une deuxième tranche, objet de la présente demande, portant sur l'aménagement du PEM, avec la réalisation des VRD pour les différentes structures de voirie (bus, car, piste cyclable, parvis, parking, places de dépose minute, places dédiées aux taxis et livraisons), l'aménagement paysager, l'agencement de mobilier urbain et la mise en place d'une fontaine, le déploiement des réseaux secs (éclairage public, fibre, caméras, réseau « recharge véhicule environnemental », l'installation de bornes de rechargement destinées aux véhicules électriques, la création de toilettes publiques, la construction d'un bâtiment à sel et l'aménagement d'un garage à vélos.

Le PEM proposera, en un même lieu, tous les modes de transport à disposition des usagers. Huit bus (scolaires ou grandes lignes) pourront s'y arrêter simultanément ; le déplacement doux aura une place importante avec, au-delà de la piste cyclable, la création d'un parc à vélos et la possibilité d'en louer sur place ; la capacité de stationnement, pour les voitures, passera de 77 à 119 places.

Une attention particulière est portée à l'aménagement du parvis de la gare SNCF et de ce PEM, à l'instar des entrées de ville. La Ville de Saint-Dizier envisage, à terme, de faire de ce secteur un lieu d'animations où se côtoieront expositions temporaires et vitrines du savoir-faire local, notamment en matière de fonte d'art.

Le coût de la deuxième tranche est estimé à 3.553.454 € HT et la dépense éligible retenue par le GIP Haute-Marne s'établirait à 3.544.454 € HT (l'entretien des espaces verts pendant deux ans n'est pas éligible - 9 000 € HT).

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Financier	Dépense éligible HT	Participation	Taux
FEDER 2014-2020 - Axe 5	3.544.454 €	797 973 €	23 %
Etat (DSIL)		414 701 €	11 %
Région Grand-Est		559 551 €	16 %
GIP Haute-Marne		1 063 336 €	30 %
Ville de Saint-Dizier		708 893 €	20 %
TOTAL		3 544 454 €	100 %

La demande d'aide auprès du GIP Haute-Marne est conforme au contrat soumis au conseil d'administration le 31 octobre 2023.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

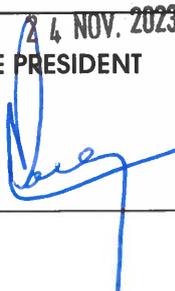
Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 2 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 1.063.336 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 3.544.454 € HT, pour l'opération de création d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier - Tranche 2.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 10.183.597 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 2 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 1.063.336 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 3.544.454 € HT, pour l'opération de création d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Dizier - Tranche 2.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 10.183.597 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 24 NOV. 2023 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

Le Commissaire du Gouvernement

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 31 OCTOBRE 2023	28 NOV. 2023	N°23-09
OBJET : Aménagement des bords de Marne à Saint-Dizier – Tranches 3 et 4 – Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 6)		

Nombre de membres en exercice	8
Présents	
Absent(s) ayant donné procuration	
Total des membres présents ou représentés	
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	
N'ont pas participé au vote	

Contrat de centralité 2021-2026

Par délibération en date du 31 octobre 2023, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé favorablement, au titre de l'action 23-32 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 comportant 30 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Taux d'aide sollicité
Ville de Saint-Dizier	27	59.713.354 €	29 %
Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées	2	12.947.413 €	26 %
Puissance TV	1	800.000 €	30 %
TOTAL	30	73.460.767 €	28 %

Le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Saint-Dizier dans la limite d'une enveloppe globale de 12.240.000 € (12 M€ pour les collectivités et 240 000 € en faveur de Puissance TV). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Demande de subvention relative à l'aménagement des bords de Marne à Saint-Dizier – Tranches 3 et 4 – Opération 6 du contrat de centralité 2021-2026

La Marne et le canal entre Champagne et Bourgogne composent une ceinture urbaine pour le cœur de Saint-Dizier. Cette rivière et ses abords sont propices à une véritable connexion entre les différentes parties de la ville. L'aménagement des bords de Marne est l'une des opérations centrales du projet d'aménagement urbain de Saint-Dizier et l'un des axes majeurs du programme de développement « action cœur de ville ». Ce projet contribue à la requalification du cœur de ville plaçant l'eau et la verdure comme fils conducteurs des aménagements.

L'opération globale vise à aménager les berges de la Marne dans la section traversante du cœur de ville, des quartiers de Vergy et la Noue jusqu'au Parc du Jard.

La première phase d'aménagement des berges de la Marne a fait naître une promenade paysagée et sécurisée entre le parc du Jard et la passerelle de Deauville, au Nord, et une sente piétonne le long des berges Sud de la même section. Le GIP Haute-Marne a financé cette

première tranche à hauteur de 348 368 € (30 % d'une dépense éligible de 1 161 228 € HT) sur le contrat de ville 2015-2020.

Les aménagements qui ont suivi ont permis d'homogénéiser des espaces insuffisamment valorisés. Les berges Nord de la Marne, secteur Bonnettes, reliant la passerelle de Deauville au Quartier de Vergy, ont fait l'objet d'une requalification. L'aménagement paysager des berges longeant les habitations, pour une connexion à la passerelle rénovée des Ajots, a également été entrepris. Durant cette deuxième tranche, la voie de cheminement a été prolongée afin de favoriser les modes de déplacements doux. Le GIP Haute-Marne a financé cette deuxième tranche, toujours sur le contrat précédent, à hauteur de 271 471 € (30 % d'une dépense éligible de 904 902 € HT).

En cohérence avec les phases précédentes, la reconquête et le paysagement de ce secteur sont aujourd'hui guidés par la volonté de proposer des aménagements à destination des habitants : des agrès de loisirs et de sport prendront place au pied de la passerelle du Deauville jusqu'au chemin des Bonnettes. Dans cette optique, la restructuration paysagère d'une ancienne friche industrielle et d'anciens jardins est visée. La troisième tranche de l'opération consistera en la création :

- d'une aire de détente et de pique-nique, avec des tables et des bancs, des chaises longues ainsi que des gradines,
- de deux aires de jeux, une pour les 2 à 8 ans, la seconde pour les plus de 6 ans,
- d'un boulo-drome composé de quatre terrains de pétanque en libre accès,
- d'un espace fitness avec deux stations de cross training, une échelle de rythme, cinq colonnes de plinths (agrès d'entraînement au saut), dix steps (accessoires pour fitness et musculation), douze anneaux, un module junior de street workout (équipements de musculation et gymnastique), un duo porteur-pousseur (appareil de musculation), un marcheur nordique, deux vélos elliptiques ainsi que deux rameurs,
- d'un pumtrack fixe (piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs, dont les VTT et les BMX),
- d'un parking végétalisé de 34 places (dont 2 pour personnes à mobilité réduite) et d'un parking vélo, tous deux accessibles depuis la rue du Docteur Despres, pour rejoindre facilement ces équipements.

Ces équipements sportifs et récréatifs seront proposés en accès libre aux habitants.

La plantation de nouvelles essences est également prévue : 582 baliveaux (hêtres, chênes, corylus, charmes, cormiers et merisiers), 22 fruitiers (pruniers, poiriers, pommiers, cerisiers, néfliers et cognassiers), 7 tulipiers de Virginie, 110 arbres xérophytes rustiques, adaptés aux conditions arides, 5 tilleuls d'Amérique et 5 copalmes d'Amérique.

La quatrième tranche des berges de la Marne vise l'installation :

- de toilettes publiques,
- d'une borne électrique en prévision d'animations et de l'implantation d'un Food Truck,
- d'une structure de jeux supplémentaire pour les 2-12 ans,
- de fontaines,
- de casiers à proximité du pumtrack permettant aux utilisateurs de ranger leurs affaires,
- d'ombrières au niveau des aires de jeux et du terrain de pétanque,
- de plantation (essences à définir).

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Cofinanceurs	Attendus sur HT	Rapportés à l'assiette éligible HT GIP (1.516.952 € HT) (*)	Taux /assiette GIP
TRANCHE 3			
Etat - FNADT	330 744 €	325 488 €	27%
GIP 52	373 785 €	367 846 €	30%
Ville de Saint-Dizier	541 422 €	532 818 €	43%
Sous-total Tranche 3	1 245 951 €	1 226 151 €	100%
TRANCHE 4			
Etat - FNADT	72 700 €	72 700 €	25%
Etat - DSIL	72 700 €	72 700 €	25%
GIP 52	87 240 €	87 240 €	30%
Ville de Saint-Dizier	58 160 €	58 160 €	20%
Sous-total Tranche 4	290 800 €	290 800 €	100%
TOTAL GENERAL			
Etat - FNADT	403 444 €	398 188 €	26%
Etat - DSIL	72 700 €	72 700 €	5%
GIP 52	461 025 €	455 086 €	30%
Ville de Saint-Dizier	599 582 €	590 978 €	39%
TOTAL GENERAL	1 536 751 €	1 516 952 €	100%

(*) l'entretien des espaces verts, pendant deux ans, n'est pas éligible (19 800 € HT)

La demande d'aide auprès du GIP Haute-Marne est conforme au contrat soumis au conseil d'administration le 31 octobre 2023.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 6 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 455 086 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1 516 952 € HT, pour l'opération d'aménagement des bords de Marne à Saint-Dizier - Tranches 3 et 4.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 9.728.511 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 6 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 455.086 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.516.952 € HT, pour l'opération d'aménagement des bords de Marne à Saint-Dizier - Tranches 3 et 4.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 9.728.511 €.

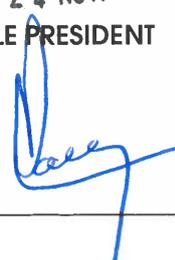
RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le

Chaumont, le

24 NOV. 2023

LE PRESIDENT



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

Le Commissaire du Gouvernement	
CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 31 OCTOBRE 2023	28 NOV. 2023
N°23-10	
OBJET : Requalification de la rue Godard-Jeanson à Saint-Dizier - Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 8)	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Contrat de centralité 2021-2026

Par délibération en date du 31 octobre 2023, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé favorablement, au titre de l'action 23-32 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 comportant 30 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Taux d'aide sollicité
Ville de Saint-Dizier	27	59.713.354 €	29 %
Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées.	2	12.947.413 €	26 %
Puissance TV	1	800.000 €	30 %
TOTAL	30	73.460.767 €	28 %

Le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Saint-Dizier dans la limite d'une enveloppe globale de 12.240.000 € (12 M€ pour les collectivités et 240 000 € en faveur de Puissance TV). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Demande de subvention relative à la requalification de la rue Godard-Jeanson à Saint-Dizier - Tranche 1 - Opération 8 du contrat de centralité 2021-2026

La Ville de Saint-Dizier s'est engagée dans un programme de requalification de ses espaces urbains, qui se veut l'expression d'une approche globale, articulée autour de trois espaces : le centre-ville, les berges des cours d'eau ainsi que les quartiers adjacents.

Dans ce cadre, différentes opérations ont été réalisées, notamment l'aménagement des bords de Marne qui contribue à la requalification du cœur de ville, autour d'une éco-ceinture urbaine, plaçant l'eau et la verdure comme fils conducteurs des aménagements.

La Ville souhaite aujourd'hui aménager la rue Godard-Jeanson, rue parallèle aux bords de Marne. Ce projet fait suite à la transformation de l'ancien hôpital en cent soixante-six logements collectifs et trente-sept maisons individuelles. Les logements rue Godard-Jeanson sont composés de cinq immeubles de trois étages comportant quatorze logements chacun. Cette rue qui relie deux axes importants de Saint-Dizier, la rue Paul Bert et la rue de Vergy, voit passer environ 4 500 véhicules par jour. Elle est fortement dégradée et de nombreux excès de vitesse y sont constatés.

L'opération sera réalisée en deux tranches :

- Tranche 1 : réorganisation et partage de la voirie (recalibrage de la chaussée, réfection de trottoirs et aménagement cyclable),
- Tranche 2 : création d'un sentier nature.

La présente demande concerne la première tranche de travaux.

Le gabarit de la chaussée va être réduit à une largeur de 5,5 mètres et un plateau pour le passage piéton sera aménagé à proximité de l'école Charles Péguy.

Les futurs aménagements reposent sur :

- la réorganisation et le partage de la voirie entre usagers (habitants, cyclistes et automobilistes),
- l'amélioration des accès PMR, en particulier grâce à l'aménagement de quatre arrêts de bus adaptés,
- la végétalisation de l'espace par la plantation de vingt-deux arbres et de massifs,
- l'installation d'un éclairage public led homogène et moderne,
- l'implantation de mobilier urbain (bancs, corbeilles),
- l'enfouissement des lignes aériennes,
- la matérialisation de trente-deux stationnements longitudinaux.
- l'aménagement de fossés végétalisés, peu profonds et larges, qui permettront de répondre à une demande environnementale, de recueillir les eaux de ruissellement et ainsi d'arroser les plantations ou de les laisser s'infiltrer pour un retour en milieu naturel.

Des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable et d'eaux usées sont en cours de réalisation. Ils sont portés par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise.

Le montant prévisionnel des travaux de la première tranche s'élève à 1.376.234 € HT et la dépense éligible retenue par le GIP Haute-Marne serait limitée à 1.368.234 € HT. L'entretien des espaces verts, pendant deux ans, n'est pas éligible (8 000 € HT).

Le plan de financement prévisionnel, rapporté à la dépense éligible retenue par le Groupement, s'établirait comme suit :

Financier	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Etat (DSIL)	1 368 234 € HT	410 470 €	30 %
GIP Haute-Marne		410 470 €	30 %
Ville de Saint-Dizier		547 294 €	40 %
TOTAL		1 368 234 €	100 %

La demande d'aide auprès du GIP Haute-Marne est conforme au contrat de centralité soumis ce 31 octobre 2023 au conseil d'administration.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

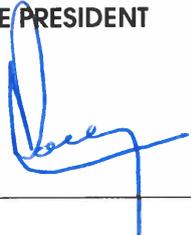
Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 8 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 410.470 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.368.234 € HT, pour l'opération de réhabilitation de la rue Godard-Jeanson à Saint-Dizier.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 9.318.041 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 8 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 410.470 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.368.234 € HT, pour l'opération de réhabilitation de la rue Godard-Jeanson à Saint-Dizier.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 9.318.041 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 24 NOV. 2023 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

Le Commissaire du Gouvernement

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 31 OCTOBRE 2023	2 8 NOV. 2023	N°23-11
OBJET : Marché public global de performance énergétique - Contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 (opération 11)		

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Contrat de centralité 2021-2026

Par délibération en date du 31 octobre 2023, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé favorablement, au titre de l'action 23-32 « contrats de centralité », sur le contrat de centralité de Saint-Dizier 2021-2026 comportant 30 opérations réparties comme suit :

Maître d'ouvrage	Nombre d'opérations	Coût total	Taux d'aide sollicité
Ville de Saint-Dizier	27	59.713.354 €	29 %
Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées.	2	12.947.413 €	26 %
Puissance TV	1	800.000 €	30 %
TOTAL	30	73.460.767 €	28 %

Le Groupement pourra participer au financement des opérations du contrat de ville de Saint-Dizier dans la limite d'une enveloppe globale de 12.240.000 € (12 M€ pour les collectivités et 240 000 € en faveur de Puissance TV). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

Chaque ligne inscrite au contrat de centralité constitue une opération et un maximum de trois dossiers de demande de subvention peut être déposé par opération. D'autre part, le plancher de subvention par opération est de 15 000 € pour Chaumont, Langres et Saint-Dizier et de 10 000 € pour Joinville.

Demande de subvention relative au marché global de performance énergétique - Opération 11 du contrat de centralité 2021-2026

La Ville de Saint-Dizier souhaite engager un marché public global de performance énergétique. Ce projet consiste à confier, à un prestataire, la mission globale d'associer la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de Saint-Dizier (notamment l'éclairage extérieur des équipements sportifs, la signalisation lumineuse tricolore, les illuminations festives).

La Ville de Saint-Dizier sera coordinatrice d'un groupement de commandes associant l'Agglomération Grand Saint-Dizier Der & Vallées pour ce qui concerne les zones d'activité de sa compétence. Le présent dossier de demande de subvention porte sur les dépenses prises en charge par la Ville de Saint-Dizier uniquement.

Le coût prévisionnel de l'opération portée par la Ville de Saint-Dizier s'élève à 3.856.138 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Financier	Subvention rapportée à la dépense éligible GIP		
	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Etat (DSIL 2022)	3 856 138 €	739 025 €	19 %
Etat (DSIL 2023)		417 817 €	11 %
Etat (Fonds vert)		1 156 842 €	30 %
GIP Haute-Marne		771 228 €	20 %
Ville de Saint-Dizier		771 227 €	20 %
TOTAL		3 856 138 €	100 %

La demande d'aide auprès du GIP Haute-Marne est conforme au contrat soumis au conseil d'administration du 31 octobre 2023.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 11 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 771 228 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 3 856 138 € HT, dans le cadre du marché public global de performance énergétique.

Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 8.546.813 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 22-32 du programme d'activité 2023 et de l'opération 11 du contrat de centralité 2021-2026, d'une subvention limitée à 771.228 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 3.856.138 € HT, dans le cadre du marché public global de performance énergétique.

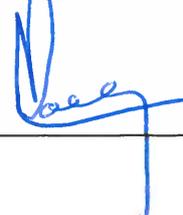
Déduction faite des subventions attribuées à Saint-Dizier en comité exécutif du 31 octobre 2023 (93.067 €), l'enveloppe restant disponible sur le contrat de centralité 2021-2026 de Saint-Dizier s'élève à 8.546.813 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
au Commissaire du Gouvernement, le**

Chaumont, le

24 NOV. 2023
LE PRESIDENT



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

Le Commissaire du Gouvernement

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 31 OCTOBRE 2023	2 8 NOV. 2023	N°23-12
--	----------------------	----------------

OBJET : Action « cœur de ville » de CHAUMONT – Avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle en date du 11 octobre 2018

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

LE CONTEXTE

L'action « cœur de ville »

L'action « cœur de ville », destinée à favoriser la revitalisation des centres villes, autour du logement et des commerces, a été mise en place par l'Etat.

Ce plan vise tout particulièrement des communes de 30 à 50.000 habitants. 222 communes françaises sont éligibles à ce programme, 24 communes en sont bénéficiaires dans le Grand Est et, pour la Haute-Marne, Chaumont et Saint-Dizier ont été retenues.

Ce plan doit permettre de mobiliser plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans (dont 1 milliard de la Caisse des dépôts en fonds propres et 700 millions en prêts, 1,5 milliard d'Action Logement, et 1,2 milliard de l'Anah), afin de revitaliser les centres-villes qui connaissent de forts taux de vacance du logement et des commerces.

Chaque convention doit reposer sur cinq thématiques obligatoires :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Les parties signataires de la convention-cadre, d'une durée de six ans et trois mois (soit jusqu'au 31 décembre 2024), s'engagent à mettre tout en œuvre pour assurer le succès du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

La convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Chaumont

Bien que le GIP Haute-Marne soit sollicité pour être partie prenante à la convention, il n'était pas engagé financièrement, à ce stade de la procédure, par les actions qui y étaient inscrites.

Aussi, faute de pouvoir réunir le conseil d'administration dans les délais, et afin de ne pas retarder l'exécution de la convention, le Groupement, en la personne de M. Michel BOULLEE, Vice-Président du Groupement, représentant M. le Président, excusé, avait accepté de signer ladite convention-cadre le 11 octobre 2018. Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne, lors de sa réunion du 10 décembre 2018, avait donné son accord sur les termes de la convention et avait entériné sa signature.

L'avenant n°1 à la convention cadre « Cœur de Ville » valant opération de revitalisation du territoire (ORT)

La convention d'origine, en date du 11 octobre 2018, avait pour objectif de faire rentrer la ville dans le processus « Cœur de Ville ». Il s'agissait d'un document succinct, qui ne présentait pas de programmes d'actions, mais simplement des orientations.

La Ville de Chaumont a soumis au GIP Haute-Marne un avenant présentant le programme d'actions 2020-2025. Celui-ci a été signé en décembre 2020.

A l'article 2 de la convention (page 16), il est indiqué que le GIP Haute-Marne s'engage :

- à étudier l'intégration, à son programme de soutien aux investissements locaux, les projets et actions qui seront portés par les collectivités,
- à mobiliser ses ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans son champ d'intervention et qu'il aura préalablement approuvées.

Par ailleurs figure dans les annexes, à la page 100, le tableau financier du programme des vingt projets leviers 2020-2025, dans lequel le GIP Haute-Marne est susceptible d'être sollicité financièrement sur huit projets représentant un montant global de travaux de 9,5 M€ HT, sans que soit précisé le taux d'intervention.

Dans le cadre de la préparation du contrat de centralité de Chaumont 2021-2026, il a été indiqué à Madame le Maire de Chaumont, par courrier du 10 décembre 2020, que les actions figurant dans l'action Cœur de Ville relevant d'investissements exceptionnels de restructuration urbaine, les opérations sur lesquelles le GIP Haute-Marne serait appelé à intervenir financièrement seraient inscrites dans ledit contrat de centralité de Chaumont 2021-2026.

Convention d'OPAH-RU constituant l'avenant n°2 à la convention cadre « Cœur de Ville » valant opération de revitalisation du territoire (ORT)

Parmi les axes portés par la convention-cadre « action cœur de ville » figure la volonté de réhabiliter et restructurer l'habitat en centre-ville. C'est pourquoi l'Agglomération et la Ville de Chaumont ont décidé le lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur la commune de Chaumont.

Il s'agit d'un volet majeur du programme « cœur de ville » avec des enjeux urbains, socio-démographiques et liés à l'habitat.

Les objectifs visent à améliorer la performance énergétique des logements, lutter contre le logement indigne et dégradé, redonner vie et attractivité aux logements vacants, offrir en cœur de ville ancien le confort et l'agrément résidentiel, ravalier les façades stratégiques, rendre le cœur de ville accessible.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah) s'élèvent à 1.897.045 € HT et s'étaleront sur cinq années.

Le fonds commun d'intervention est alimenté par les financements de l'Agglomération de Chaumont, de la Ville de Chaumont, de la Région Grand Est, d'Action Logement, du conseil départemental de la Haute-Marne et de la banque des territoires.

L'Établissement public foncier du Grand Est se charge de l'instruction des dossiers.

Bien que le GIP Haute-Marne soit sollicité pour être partie prenante à l'avenant n° 2, il n'est pas concerné financièrement par cette OPAH RU.

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne, par délibération du 23 septembre 2021, s'est prononcé favorablement sur les termes de l'avenant n° 2 qui a été signé le 17 octobre 2021.

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

La Ville de Chaumont vient de transmettre au GIP Haute-Marne un nouvel avenant qui couvre la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026, qui se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022 dont il établit le bilan, et qui a pour objet d'intégrer à la convention les entrées de ville d'un point de vue paysager ainsi que le projet de reconstruction de l'hôpital.

A la lecture des fiches-actions (annexe 2), il apparaît qu'à l'exception de l'hôpital qui fera l'objet d'une décision exceptionnelle du GIP Haute-Marne, les opérations de la convention « Cœur de

Ville », pour lesquelles le Groupement sera appelé financièrement, sont inscrites au contrat de centralité 2021-2026 (opérations portées par la Ville) : rénovation de la friche Michelet (ancienne école), création du pôle Emilie du Châtelet, rénovation des Silos, restauration des toitures de l'Hôtel de Ville, de la résidence Jacques Weil et du 46 rue Victoire de la Marne (Maison des Syndicats).

Cet avenant de projet, qui constitue un engagement de principe que l'Etat demande aux villes du programme à mi-parcours, fera l'objet d'une traduction concrète dans un avenant n° 3 à l'opération de revitalisation de territoire (ORT) en 2024.

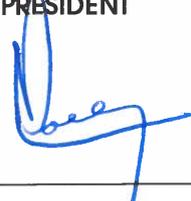
Il est proposé au conseil d'administration de valider les termes de l'avenant de projet à la convention cadre « Cœur de Ville » valant opération de revitalisation de territoire (ORT) et d'autoriser le Président à le signer.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX
DECIDE**

- de valider les termes de l'avenant de projet (ci-annexé) à la convention « Cœur de Ville » de Chaumont, valant opération de revitalisation de territoire (ORT) :
 - qui couvre la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026, et qui se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022 dont il établit le bilan,
 - qui a pour objet d'intégrer à la convention les entrées de ville d'un point de vue paysager ainsi que le projet de reconstruction de l'hôpital,
 - qui constitue un engagement de principe que l'Etat demande aux villes du programme à mi-parcours, et qui fera l'objet d'une traduction concrète dans un avenant n° 3 à l'opération de revitalisation de territoire (ORT) en 2024.

A la lecture des fiches-actions (annexe 2), il apparaît qu'à l'exception de l'hôpital qui fera l'objet d'une décision exceptionnelle du GIP Haute-Marne, les opérations de la convention « Cœur de Ville », pour lesquelles le Groupement sera appelé financièrement, sont inscrites au contrat de centralité 2021-2026 (opérations portées par la Ville) : rénovation de la friche Michelet (ancienne école), création du pôle Emilie du Châtelet, rénovation des Silos, restauration des toitures de l'Hôtel de Ville, de la résidence Jacques Weil et du 46 rue Victoire de la Marne (Maison des Syndicats).

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant de projet.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 21 NOV 2023 LE PRÉSIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 31 OCTOBRE 2023	N°23-13
OBJET : Action « cœur de ville » de SAINT-DIZIER – Convention-cadre, avenants de projet 1 et 2	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le Commissaire du Gouvernement

28 NOV. 2023

LE CONTEXTE

L'action « cœur de ville »

L'action « cœur de ville », destinée à favoriser la revitalisation des centres villes, autour du logement et des commerces, a été mise en place par l'Etat.

Ce plan vise tout particulièrement des communes de 30 à 50.000 habitants. 222 communes françaises sont éligibles à ce programme, 24 communes en sont bénéficiaires dans le Grand Est et, pour la Haute-Marne, Chaumont et Saint-Dizier ont été retenues.

Ce plan doit permettre de mobiliser plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans (dont 1 milliard de la Caisse des dépôts en fonds propres et 700 millions en prêts, 1,5 milliard d'Action Logement, et 1,2 milliard de l'Anah), afin de revitaliser les centres-villes qui connaissent de forts taux de vacance du logement et des commerces.

Chaque convention doit reposer sur cinq thématiques obligatoires :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Les parties signataires de la convention-cadre, d'une durée de six ans et trois mois (soit jusqu'au 31 décembre 2024), s'engagent à mettre tout en œuvre pour assurer le succès du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

La convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Saint-Dizier

Bien que le GIP Haute-Marne soit sollicité pour être partie prenante à la convention, et qu'il soit engagé financièrement dans les actions qui y étaient inscrites, au travers du contrat de ville de Saint-Dizier, il ne figurait pas dans les signataires de la convention.

Ladite convention-cadre a été signée le 8 juin 2018.

L'avenant de projet n° 1 à la convention-cadre pluriannuelle « Cœur de Ville »

La convention d'origine, en date du 8 juin 2018, avait pour objectif de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Saint-Dizier, d'exposer l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et de préciser leurs engagements réciproques.

L'avenant de projet n° 1 avait pour objet de dresser le bilan de la phase d'initialisation, de mettre en place une stratégie de redynamisation en réponse aux conclusions des différents diagnostics et études, et de décliner le plan d'action au travers différents axes.

Bien que le GIP Haute-Marne soit sollicité pour être partie prenante financièrement, il ne figurait pas dans les signataires de l'avenant n° 1.

L'AVENANT DE PROJET N° 2 A LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE « CŒUR DE VILLE »

Le GIP Haute-Marne vient d'être destinataire de l'avenant de projet n° 2 qui couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, et qui se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022 dont il établit le bilan.

La signature de ce document confirme :

- l'engagement de la Ville de Saint-Dizier et de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der & Vallées à poursuivre le déploiement du programme « Action Cœur de Ville » engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.
- l'engagement des partenaires financiers au programme - Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires - à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale.

Le présent avenant n'apporte aucune modification à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

A la lecture des fiches-actions, il apparaît que les opérations de la convention « cœur de ville » pour lesquelles le Groupement est susceptible d'être appelé financièrement, figuraient dans le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 ou sont inscrites dans le nouveau contrat de centralité 2021-2026.

Il est proposé au conseil d'administration

- d'entériner les termes de la convention-cadre pluriannuelle « Cœur de Ville » de Saint-Dizier ainsi que de l'avenant de projet n° 1,
- de valider les termes de l'avenant de projet n° 2 à la convention-cadre « Cœur de Ville » et d'autoriser le Président à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR HUIT VOIX DECIDE

- de valider les termes de l'avenant de projet n° 2 à la convention « Cœur de Ville » de Saint-Dizier :
 - qui couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, et qui se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022 dont il établit le bilan,
 - qui confirme l'engagement de la Ville de Saint-Dizier et de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der & Vallées à poursuivre le déploiement du programme « Action Cœur de Ville » engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.
 - qui confirme également l'engagement des partenaires financiers au programme - Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires - à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale.

Le présent avenant n'apporte aucune modification à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

A la lecture des fiches-actions, il apparaît que les opérations de la convention « Cœur de Ville » pour lesquelles le Groupement est susceptible d'être appelé financièrement, figuraient dans le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 ou sont inscrites dans le nouveau contrat de centralité 2021-2026.

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant de projet n° 2 à la convention « cœur de ville » de Saint-Dizier.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 24 NOV. 2023 LE PRÉSIDENT 